



Bulletin municipal



Septembre 2023



*Chères citoyennes  
et chers citoyens,*

Le temps file à une vitesse folle et les projets sont nombreux. Sans tous les nommer, le conseil a priorisé de nombreux projets majeurs cette année, soit :

- la construction du nouveau garage municipal dont le début des travaux est prévu dès septembre prochain;
- la refonte complète du plan et de tous les règlements d'urbanisme afin que ceux-ci reflètent bien les normes et obligations gouvernementales ainsi que la volonté du conseil municipal dans une vision de développement durable et environnemental;
- la réfection de la route principale et par le fait même l'enjolivement du secteur villageois;
- l'inventaire des bandes riveraines et des actions proactives en suivi aux dossiers non conformes (vu les ressources limitées, les lacs Vezeau et des Trois Montagnes ont été priorisés en 2023, d'autres lacs seront priorisés au cours des prochaines années).

### Sondage : votre implication est essentielle

Nous aurons besoin de vous tous pour répondre à un sondage réalisé en collaboration entre le comité de développement socio-économique, le conseil municipal ainsi que la firme Léger Marketing. Toutes les informations vous seront transmises par la poste à chacun de vos domiciles au cours de cet automne. Ce sondage est crucial pour nous et nous espérons que le taux de réponse soit des plus élevés de façon que l'on puisse considérer les réponses obtenues dans le cadre de nos prochaines actions.

Entre autres, ce sondage permettra :

- De connaître l'opinion des citoyens quant au renouvellement du contrat concernant l'arrosage relatif aux insectes piqueurs prévu à la fin de l'année 2025;
- De connaître l'opinion des citoyens quant aux activités/événements à préconiser pour les prochaines années;
- De connaître la satisfaction des citoyens quant aux infrastructures de sport et loisirs actuelles;
- De consolider certaines informations relativement à la gestion des mesures d'urgence.

Par ailleurs, Léger Marketing a été mandaté justement pour assurer la plus grande confidentialité des réponses. Selon les valeurs de la firme Léger, la Municipalité ne pourra en aucun temps recevoir les réponses de chaque répondant, mais bien qu'un bilan d'ensemble des réponses. Vous pourrez alors répondre à ce sondage en toute confiance puisque les informations fournies demeureront strictement confidentielles et anonymes dans les archives de Léger Marketing.

Nous souhaitons donc que vous participiez en très grand nombre à cet important sondage qui se veut un outil indéniable. Que vous soyez résidents permanents, villégiateurs ou que vous possédiez un immeuble à la Municipalité, ce sondage s'adresse à vous, car votre opinion compte et est si importante pour nous. Notez également que ce sondage peut se réaliser grâce à une subvention obtenue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

*Le maire,  
Gaëtan Castilloux*

## Votre conseil municipal à votre service!



**Richard Harland**  
Conseiller no.1



**André Leduc**  
Conseiller no.2



**Hossein Falsafi**  
Conseiller no.3



**Christelle Brassard**  
Conseillère no.4



**Roxanne Lajoie**  
Conseillère no.5



**Georges Bélec**  
Conseiller no.6

## Pour une deuxième année consécutive, la fondation du maire viendra en aide pour la rentrée scolaire

Cette année encore, pour la rentrée, si vous subissez des difficultés financières face aux achats des effets scolaires ou pour les vêtements des enfants, la Fondation du Maire peut vous venir en aide.

Écrivez une simple lettre décrivant vos besoins et envoyez-là au maire à l'adresse suivante : [gcastilloux@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:gcastilloux@municipalite.laconception.qc.ca) ou par la poste au 1371, rue du Centenaire, La Conception, J0T 1M0, au nom de la Fondation du Maire. Votre demande (avec copies des factures à l'appui) sera évaluée. Prenez note que toutes les demandes resteront confidentielles.



Soulignons qu'une généreuse citoyenne de la Municipalité de la Conception, qui désire garder l'anonymat, a remis 3 sacs d'école afin qu'ils soient distribués à des familles qui ont besoin d'une aide dans l'achat du matériel pour la rentrée scolaire. Au nom des familles qui en ont bénéficié : *"Merci madame pour votre entraide et votre soutien aux enfants de la communauté, votre geste est touchant et inspirant"*.

## Une jeune citoyenne de La Conception, Jade Guimont, remporte la coupe des éleveurs à Sorel-Tracy, le 15 juillet 2023

Quelle fierté pour la Municipalité que de compter parmi ses citoyennes, cette jeune cavalière émérite, madame Jade Guimont, entraîneuse et passionnée de chevaux. Soulignons que Jade a débuté sa passion dès l'âge de 9 ans et entreprends une carrière dans ce domaine.

La Municipalité lui souhaite donc de

belles performances dans ses compétitions équestres et une belle continuation dans l'entraînement de ses magnifiques chevaux.

Au nom de ta communauté, bravo et félicitation Jade! Nous suivrons cette belle carrière qui se dessine pour toi, avec plaisir et passion.



## Depuis plusieurs années déjà, la municipalité reconnaît ses finissants

Cette année encore, le conseil municipal continu d'encourager les braves finissants qui résident sur le territoire de la Municipalité en leur remettant une bourse au montant de cent (100 \$) dollars chacune.

Toutes nos félicitations aux deux étudiantes suivantes : Katy-Rose Mandeville-Levasseur et Évangéline Cavarroc

La Municipalité vous souhaite une belle continuation dans vos études et du succès dans la réalisation de vos projets et de vos ambitions.





La saison estivale tire à sa fin, mais la période achalandée au Service de l'urbanisme et de l'environnement n'est toujours pas terminée. Les projets de construction, rénovation et travaux de toutes sortes abondent sur le territoire de la Municipalité, ce qui rend nos officiers municipaux bien occupés !

Nous vous suggérons de toujours vous renseigner auprès du Service de l'urbanisme et de l'environnement avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, car il est fort probable que votre projet soit encadré par des règlements d'urbanisme. Si tel est le cas, des documents devront être fournis afin de bien traiter votre demande et rendre votre projet conforme à la réglementation municipale et provinciale. Déposer une demande de permis ou certificat et vous informer sur les modalités administratives et les normes à respecter pour la réalisation de vos projets peut vous éviter de nombreuses problématiques.

Vous pouvez joindre le Service de l'urbanisme et de l'environnement par courriel ou par téléphone, aux coordonnées ici-bas. Notre coordonnatrice au département pourra vous renseigner sur les démarches réglementaires applicables à votre demande de permis ou certificats en particulier. À la suite de la réception d'un dossier complet, un inspecteur sera responsable de traiter votre demande et pourrait, entre autres, communiquer avec vous pour des éléments supplémentaires et effectuer une visite terrain préalablement à la délivrance du permis.

Sachez que toutes les demandes de permis ou certificats sont traitées par ordre de réception et les délais de traitement s'appliquent à tous. Hé oui, l'émission d'un permis ou d'un certificat est précédée d'une analyse réglementaire rigoureuse, qu'il

**MUNICIPALITÉ**  
**LA CONCEPTION**  
LA NATURE... PAISIBLE.

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU DE PERMIS DE CONSTRUCTION**

**TYPES(S) DE CERTIFICAT(S) OU DE PERMIS DEMANDÉ(S)**

<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres	<input type="checkbox"/> Quai	GRATUIT
<input type="checkbox"/> Clôture, mur ou haie	<input type="checkbox"/> Mur de soutènement	
<input type="checkbox"/> Bâtiment accessoire (- de 5 000 \$)	<input type="checkbox"/> Démolition	25 \$
<input type="checkbox"/> Construction de chemin	<input type="checkbox"/> Enceinte	
<input type="checkbox"/> Captage des eaux souterraines (puits)	<input type="checkbox"/> Piscine	50 \$
<input type="checkbox"/> Déblai ou remblai	<input type="checkbox"/> Rénovation ou réparation	
<input type="checkbox"/> Bâtiment accessoire (5 000 \$ et +)	<input type="checkbox"/> Ouvrage sur la rive/littoral	100 \$
<input type="checkbox"/> Coupe forestière (+ dépôt de garantie)	<input type="checkbox"/> Mémora	
<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Installation septique	200 \$
<input type="checkbox"/> Construction neuve	<input type="checkbox"/> Usage conditionnel	
<input type="checkbox"/> Dérogation mineure		
<input type="checkbox"/> Lotissement		
Étude de projet : 150 \$ (24 lots et -)	50 \$ + 25 \$/lot	
	250 \$ (25 lots et +)	
<input type="checkbox"/> Modification réglementaire	1 000 \$	
<input type="checkbox"/> Autre(s)	Selon la demande	

**IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE**  
Adresse et/ou

s'agisse d'une nouvelle construction, de la réalisation d'ouvrages en rive ou des travaux de rénovation. Les délais de traitement peuvent varier en fonction de la période de l'année et de la charge de travail en vigueur au département. Assurez-vous de remettre tous les documents nécessaires pour votre demande et ceci facilitera son traitement et évitera des délais supplémentaires. Notre équipe demeure disponible pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Pour le dépôt ou des questions relatives à une demande de permis et certificats, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : [coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:coordination.urb@municipalite.laconception.qc.ca) ou par téléphone au : 819-681-3016, poste 5417

## Les droits acquis

**Des questions souvent soulevées concernant les droits acquis en urbanisme : Qu'en est-il et à qui revient la responsabilité de le démontrer?**

Le droit acquis à l'égard d'un lot, d'une construction, d'un usage ou d'une enseigne permet de maintenir une situation de fait et d'en jouir, et ce, même si cette situation n'est plus conforme à la nouvelle réglementation d'urbanisme. En effet, plusieurs citoyens ont des droits acquis grâce auxquels certains usages, ouvrages ou constructions dérogatoires aux lois et aux règlements en vigueur peuvent être conservés ou continués.

D'abord, pour pouvoir parler de droits acquis, il faut que l'usage ait débuté avant l'entrée en vigueur de la Loi ou du règlement qui l'interdit et que la construction ou l'ouvrage dérogatoire ait été implanté ou réalisé avant l'entrée en vigueur de la loi ou du règlement qui l'interdit. Par exemple, si vous avez construit un quai non conforme à la réglementation applicable il y a 10 ans et que ce quai est toujours non conforme selon la réglementation présentement en vigueur, le quai ne possède aucun droit acquis. Ainsi, pour revendiquer un tel droit, il faut que l'usage dérogatoire ait débuté ou que la construction ou l'ouvrage dérogatoire ait été implanté ou réalisé alors que la réglementation municipale le permettait.

Cependant, dans certains cas, la réglementation s'applique malgré les droits acquis. C'est le cas, par exemple, en matière

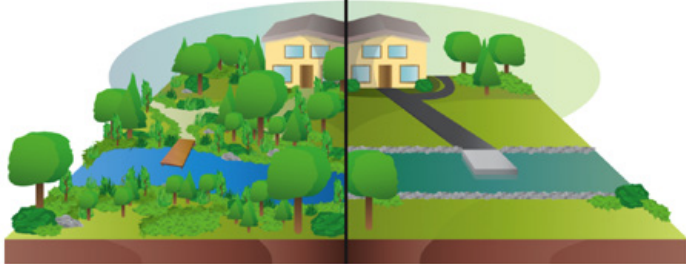
de nuisance, de sécurité ou de protection de l'environnement. Cela tombe sous le sens: nul ne peut revendiquer des droits acquis à nuire, à mettre la sécurité d'autrui en danger ou à polluer! Il est aussi important de savoir que le concept de droits acquis ne s'applique pas pour la coupe de végétation dans la bande riveraine. Par exemple, une tonte de gazon qui doit être répétée semaine après semaine n'a aucune notion de droits acquis, et ce, même si la tonte est réalisée de la même manière depuis 40 ans!



Donc, il est possible de perdre un droit acquis lorsqu'un usage est arrêté sur une période significative ou si l'usage est changé. Il en est de même pour une construction qui a été modifiée sans l'obtention préalable d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

La responsabilité de démontrer l'existence d'un droit acquis revient au propriétaire. Pour ce faire, il peut mandater un professionnel, tel un notaire. Cette responsabilité ne relève pas du fonctionnaire municipal.

BON AMÉNAGEMENT | MAUVAIS AMÉNAGEMENT



## Les bandes riveraines; quoi dire de plus qu'elles sont inévitablement essentielles!

Les plans d'eau et les vallées sont importants puisque ceux-ci forgent l'identité paysagère de la Municipalité. Lorsqu'il y a des averses de pluie, l'eau va soit ruisseler vers un point plus bas, soit infiltrer le sol ou bien s'évaporer dans l'atmosphère. Puisqu'une grande partie des eaux de pluie infiltre le sol et ruisselle vers un point plus bas notamment les plans d'eau, il est primordial d'adopter de bonnes pratiques quant à l'aménagement de sa bande riveraine afin que les racines des végétaux puissent absorber et filtrer une grande proportion de l'eau polluée avant qu'elle ne se retrouve dans le plan d'eau.

En effet, lors des pluies, l'eau recueille une quantité de polluant atmosphérique avant de tomber au sol. De plus, en ruisselant l'eau emportera avec elle plusieurs sédiments qui peuvent altérer la qualité de l'eau à court, moyen et long terme. Une bande riveraine en santé et conforme permettra de limiter l'apport de sédiments qui ira dans l'eau. Les sédiments renferment des polluants ainsi que des minéraux. Ces derniers agissent comme une source de nutriments qui enrichissent les algues et plantes aquatiques.

Il y a plusieurs autres avantages à l'aménagement d'une bande riveraine conforme. Un terrain situé sur le bord d'un plan d'eau est assujéti à l'érosion causée par la moindre vague. Les racines des végétaux se localisant sur la rive ont la faculté de retenir le sol, donc l'érosion est alors atténuée. Il est à noter qu'une propriété riveraine s'arrête où l'eau commence et par conséquent, si votre rive s'érode avec les années, la superficie de votre terrain pourrait diminuer, donc il est également souhaitable de revégétaliser votre bande riveraine afin de limiter l'érosion de votre berge.

Enfin, les arbres et arbustes en bordure de l'eau permettent de créer de l'ombrage en bordure du plan d'eau ce qui limite son réchauffement excessif. Une température stable limitera la prolifération d'algues et contribuera au maintien de la biodiversité de la faune et la flore.

**Maintenant, il n'en tient qu'à vous de faire une différence, car on le sait tous, les plans d'eau sont la très grande richesse de notre territoire!**

**Nous remarquons que certains résidents sont réticents envers cet enjeu qui est non seulement obligatoire, mais essentiel pour la survie de nos plans d'eau. Faisons en sorte que le territoire soit aussi magnifique pour les futures générations et n'hésitez pas à être de bons ambassadeurs avec nous!**

## LES FEUILLES MORTES

### La saison du ramassage de feuilles mortes arrive à grands pas!

L'automne est une belle saison, les couleurs dans les arbres sont magnifiques, mais ce spectacle est de courte durée. C'est déjà le temps de ramasser les feuilles mortes sur votre terrain. Saviez-vous que les mettre dans un sac brun n'est pas la seule solution? Voici trois options qui respectent l'environnement et qui pourraient aussi vous faire gagner du temps!

#### 1-Laissez les feuilles mortes sur votre terrain

Cette première option est la plus simple, celle qui demande le moins de travail et en plus, c'est écologique!

Ces feuilles brunes et mortes sont la pouponnière des papillons de la planète. Elles abritent des larves de papillons, des microbes et des vers. Et c'est dans la litière végétale que de nombreuses espèces de papillons et de papillons nocturnes passent l'hiver sous forme de chrysalide. Des animaux comme les crapauds, les musaraignes et les salamandres profitent également de la litière végétale pour se cacher et chasser.

**Saviez-vous?**  
*Les papillons naissent dans les feuilles.*

#### Sur la pelouse

Trop de feuilles qui peuvent étouffer votre pelouse; utilisez la tondeuse pour déchiqueter les feuilles mortes qui se décomposeront rapidement.

Laissez les feuilles mortes en place. La couche de feuilles créera une barrière isolante et au printemps elle se sera transformée en compost.

D'ailleurs si vous avez trop de feuilles mortes sur votre pelouse, prenez l'excédent et déposez-le dans vos plates-bandes ou dans votre jardin. L'important est que les feuilles (ou les feuilles déchiquetées) ne dépassent pas 10 cm.

#### 2-Mettez les feuilles dans des sacs de plastique

Vous pouvez mettre les feuilles mortes dans des sacs de plastique... avec des trous. Ces sacs ne sont évidemment pas destinés au dépôt!

Lorsque vous mettez des feuilles mortes dans un sac aéré pendant tout l'hiver, le printemps venu, vous aurez un paillis naturel. Ce paillis pourra être utilisé dans vos plates-bandes et empêchera les mauvaises herbes de pousser. De plus, ce paillis naturel améliorera le taux d'humidité, ce qui vous évitera au printemps et à l'été suivant de devoir arroser constamment.

#### 3-Mettre les feuilles directement au compostage

Le principe est simple : mettre les feuilles mortes au compost. Vous aurez dès le printemps suivant, du très bon compost, près à servir.





### 4 Juillet 2023 : journée d'initiation au vélo de montagne en collaboration avec Trail Trybe et la participation financière de la Fondation Tremblant ainsi que la Fondation du Maire



C'est le 4 juillet dernier qu'avait lieu l'activité de vélo de montagne pour les enfants âgés de 8 à 12 ans en collaboration avec le camp de vélo TRAIL TRYBE. Celle-ci fut un franc succès!

Une activité d'initiation avait d'abord lieu sur le site de la Municipalité, permettant aux enfants d'apprendre les bases et de développer leur habileté et leur confiance. Les enfants ont ensuite pris la route vers les sentiers de Mont-Tremblant afin de mettre en œuvre leurs apprentissages. En plus de leur permettre de découvrir

un nouveau sport, l'activité a permis d'améliorer l'estime de soi des jeunes à travers une expérience enrichissante en nature et avec la communauté.

Cette activité a été offerte gratuitement grâce aux dons de la Fondation Tremblant et la Fondation du Maire.

Un gros merci à tous pour cette précieuse collaboration. Remerciement tout spécial à madame Noémie Fortin-Cloutier et madame Roxanne Lajoie.

**APPEL AUX ARTISANS DE LA RÉGION QUI DÉSIRENT PARTAGER LEURS OEUVRES ET PRODUITS LORS DE LA FÊTE CITOYENNE DU 23 SEPTEMBRE**

La Municipalité sera fière de vous accueillir lors de sa Fête citoyenne, et ce, gratuitement, si vous désirez présenter et/ou vendre vos œuvres et vos produits. Nous fournirons les tables et chaises dont vous aurez besoin pour vous installer. Vous n'avez qu'à vous inscrire auprès de madame Noémie Fortin-Cloutier, responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaire à l'adresse suivante : [loisirs@municipalite.laconception.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.laconception.qc.ca) ou par téléphone au 819-681-3016, poste 5408.

### Fête citoyenne : 23 septembre 2023



Nous vous annonçons officiellement que la 3e édition de la Fête Citoyenne aura lieu le 23 septembre prochain de 10h à 14h. Plusieurs nouveautés ont été ajoutées à la programmation, pour du plaisir et des fous rires garantis! Au plaisir de vous y voir en grand nombre.



Une fois de plus, nous organiserons une soirée d'Halloween pour nos petits monstres, et ce, le 31 octobre prochain. Restez à l'affût pour tous les détails.



### Le Lave-auto du camp de jour La Toupie avait lieu le vendredi 14 juillet 2023

Le traditionnel Lave-auto organisé par le camp de jour a été encore un franc succès. Nombreux d'entre vous étiez présents afin d'encourager les enfants. Grâce à vous, le camp de jour a pu amasser la somme de 595\$!! Ce montant permet d'offrir davantage d'activité aux jeunes. Merci à vous tous!



**C'est déjà la fin de saison du camp de jour La Toupie. Encore un immense succès pour l'année 2023**



**Desjardins**  
Caisse de Mont-Tremblant

C'était le 17 août 2023 à 19 heures que les enfants du camp de jour offraient un merveilleux spectacle de fin de saison. Un moment chaleureux partagé entre les enfants, les parents, grands-parents et amis. Ce qui venait souligner la fin des activités du camp de jour 2023.

Encore cette année, les enfants ont connu un été de créations, de découvertes, de partage et de divertissements.

Un très gros MERCI aux responsables du camp : Fidji et Pirouette et aux monitrices: Soleil, Raya, Tornade et Ananas et aux moniteurs

Avalanche, Babouche et Slapshot qui ont contribué indéniablement à cette fabuleuse atmosphère de vacances et à la réussite du camp d'été 2023.

La Municipalité vous remercie chaleureusement et espère vous revoir l'an prochain!

MERCI également à monsieur Patrick Lachapelle, directeur général de la caisse Desjardins de Mont-Tremblant qui offrait aux enfants un chandail portant le logo du camp de jour La Toupie ainsi qu'une bouteille réutilisable, générosité de la Caisse Desjardins.



# Nos

# capsules

# en vrac

## LES COLLECTES

Après la saison estivale, il y a une diminution de la fréquence de collecte des déchets et des matières organiques, et ce, de la façon suivante :



- Le bac noir sera vidé une (1) fois par mois à partir du mois d'octobre;



- Le bac brun sera vidé une (1) fois aux deux (2) semaines à partir du mois de novembre;



- Le bac vert sera vidé une (1) fois aux deux (2) semaines;

Prendre en note qu'un bac brisé ne peut pas être vidé. Vous devez donc téléphoner ou écrire à la Municipalité afin de le faire réparer et/ou remplacer.

## CHANGEMENT D'HEURE



Le prochain changement d'heure aura lieu dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023, soit plus exactement le dimanche 5 novembre à 2 h du matin. Nous reculerons alors d'une heure et nous reviendrons à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver). Nous gagnerons alors une heure cette journée-là.

Profitez-en pour changer les piles de votre avertisseur de fumée!



## ABRIS D'AUTOS

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire aux conditions suivantes :

- du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante.



## Journal l'info du Nord de Mont-Tremblant

Des exemplaires du Journal *L'info du Nord de Mont-Tremblant* sont maintenant disponibles à l'hôtel de ville. Vous pouvez venir chercher un exemplaire durant les heures d'ouverture à partir du jeudi de chaque semaine.



## LA MUNICIPALITÉ RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Tu as le goût de partager ta belle énergie et un peu de ton temps libre? Tu désires connaître des gens intéressants et généreux? Tu as envie de t'investir dans ta communauté?

**Nous avons besoin de toi!**

Viens rejoindre la magnifique équipe de bénévoles de la Municipalité de La Conception afin d'aider à la Fête Citoyenne et/ou de la Fête de l'Halloween ou encore pour la Journée de la guignolée.

Tu n'as qu'à écrire à madame Noémie Fortin-Cloutier, responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaire à l'adresse suivante :

loisirs@municipalite.laconception.qc.ca  
ou par téléphone au  
819-681-3016, poste 5408.



## Administration et finances

**Les bureaux seront fermés  
pour l'Action de grâce,  
le lundi 9 octobre 2023.**

**L'ordre du jour est disponible le  
vendredi précédant les séances  
ordinaires sur le site internet  
de la Municipalité au  
[www.municipalite.laconception.  
qc.ca/seances-du-conseil/](http://www.municipalite.laconception.qc.ca/seances-du-conseil/)**

### TAXES MUNICIPALES

Le dernier versement de taxes pour 2023:  
14 septembre 2023

## HORODATEUR AUX DEUX STATIONNEMENTS DONNANT ACCÈS À LA RIVIÈRE ROUGE



Déjà presque une saison estivale de complétée après l'installation des horodateurs qui fut fonctionnelle dès le début du mois de juin, et ce, aux deux (2) stationnements municipaux donnant accès aux descentes de la rivière Rouge. Ces équipements sont essentiels afin de gérer les entrées de véhicules des non-résidents et de bénéficier, bien sûr, de plus de place pour nos résidents, ce qui était l'objectif ultime de cette démarche. La Municipalité, étant soucieuse de protéger l'accès, mais aussi la sécurité des utilisateurs, a fait installer plusieurs enseignes à cet effet. Comme toujours, les citoyens peuvent avoir accès gratuitement à ces stationnements, toutefois vous avez l'obligation de rendre visible votre carte citoyenne. Soyez vigilant puisque des agents de sécurité sont mandatés pour délivrer des constats d'infraction aux propriétaires qui n'auront pas obtenu une vignette ou n'auront pas rendu visible leur carte citoyenne.



## Bonjour à tous les résidents,

Bonjour à tous les résidents de La Conception,  
Notre croissance se poursuit et nous approchons du 1000ème membre! À la fin du mois de septembre, nous aurons 985 résidences desservies sur notre territoire, un nombre qui prend toute sa signification considérant que nous n'en avions que 470 il y a de ça à peine quatre ans.

Nos efforts d'expansion se poursuivent; la rue des Roses est maintenant desservie en fibre optique jusqu'à son extrémité. Le chemin des Marronniers le sera sous peu également.

Nous poursuivrons nos investissements au niveau de notre tête de ligne en 2024; nous déménagerons notre salle de serveur tout en modernisant nos équipements, ce qui nous permettra ultérieurement d'avoir une redondance pour notre réseau, sécurisant par le fait même la fourniture de nos services de télécommunications advenant qu'un incident se produirait à la tête de ligne.

Toujours dans le but d'améliorer notre service, nous sollicitons présentement de nouveaux fournisseurs pour l'entretien de notre réseau afin d'appuyer ceux déjà en place.

Merci à tous nos membres qui, par leur confiance, nous soutiennent depuis plus de 32 années!

## Travaux publics

### STATIONNEMENT DANS LES RUES EN HIVER

Nul ne peut stationner un véhicule sur les voies de circulation municipales entre le 15 novembre et le 1er avril de chaque année, et ce, entre minuit et 7h00 le matin. L'application de ce règlement a pour but de permettre aux équipes de déneigement d'entretenir les voies publiques de manière rapide et efficace.

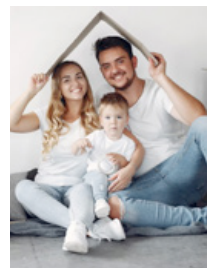


**CETTE INTERDICTION S'APPLIQUE ÉGALEMENT  
LORSQU'IL NE NEIGE PAS.**

## Sécurité publique

### INFORMATION IMPORTANTE RELATIVEMENT À VOTRE ASSURANCE HABITATION

Suite à l'information qui vous a déjà été transmise concernant la fermeture de la caserne des pompiers à La Conception, et ce, afin d'aviser votre assureur, voici les adresses des casernes qui nous desservent :



- 1- Caserne no 51 : 80, chemin de Brébeuf à Mont-Tremblant
- 2- Caserne no 52 : 1250, chemin du Village à Mont-Tremblant